



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU ROCHER-PERCÉ
MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS**

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

Qu'il y aura séance ordinaire, du conseil municipal, le 09 mars 2026 à 19 heures à la salle communautaire de la Maison Legrand située au 494, route 132, à Port-Daniel ;

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **Autoriser la construction d'un magasin-entrepôt, sur le lot 6 169 441, avec une marge de recul avant de 3.15 mètres alors que la norme minimale est de 7 mètres ainsi qu'un empiétement dans les marges latérales.**

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Port-Daniel-Gascons, ce 18^e jour du mois de février 2026.


Mélissa Castilloux Allain
Greffière-trésorière adjointe